



## Compte-rendu de réunion

### Conseil Municipal du 28 septembre 2018 à 19h15

**Présents :** MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Jean-Claude BEHRA – Philippe EGLOFF – Nicolas GIRARDEY – Guy HEIDET – Alain MARCHAL – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT-BELOT – Nathalie PRIEUR – Marie-Line ZUSCHLAG

**Procurations :** /

**Absents :** MM. Maxime BISCHOFFE – Patrick MADOUX

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude BEHRA

**Le compte-rendu du 22 juin 2018 est adopté à l'unanimité.**

**La réunion débute par une visite de l'école afin de présenter les travaux réalisés dans le cadre de la mise en accessibilité.**

#### **Approbation du rapport de la CLECT pour le transfert de compétence du contingent incendie**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a constaté le montant des contributions municipales 2016 au SDIS (contingent incendie) et ce qu'elles auraient été en 2017 si le transfert de compétence à la Communauté de Communes n'était pas intervenu.

Il apparaît que le changement de la clé de répartition au sein du bloc communal a conduit à une augmentation de 173 715 € dudit contingent entre 2016 (évaluation de droit commun) et 2017 (évaluation alternative).

La CLECT propose donc que le transfert de compétence soit compensé à hauteur de son coût après changement de la clé de répartition (soit un total de 697 931 € pour 2017 selon les calculs du SDIS).

Il nous appartient désormais d'approuver le rapport de la CLECT suivant le tableau des répartitions établi en juillet dernier.

A noter que la contribution pour Saint-Germain-le-Châtelet s'élève à 23 127 € pour 2017 contre 14 816 € en 2016.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT pour le transfert de compétence du contingent incendie.

#### **Décision modificative n°01**

La Communauté de Communes a opté pour une répartition de droit commun du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il est ainsi réparti chaque année selon les ressources des Communes membres, soit par prélèvement, soit par versement.

Au sein du bloc intercommunal, il est prélevé à hauteur de 53 811 € pour l'ensemble des Communes, dont 1 688 € pour Saint-Germain-le-Châtelet. C'est environ 1 000 € de plus que l'an dernier.

Le budget primitif ayant été établi sur la base du prélèvement 2017, soit 700 € inscrits, il est donc nécessaire d'augmenter les crédits du chapitre concerné pour pouvoir régler la somme prélevée cette année.

Par conséquent, le Maire propose la décision modificative suivante :

- DF 61524 « entretien de bois et forêts » : ..... - 1 000 €
- DF 739223 « FPIC » : ..... + 1 000 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°01 telle que présentée.

## **Décision modificative n°02**

La Trésorerie a relevé une incohérence dans les amortissements de la place de dépôt de Rougemont-le-Château, pourtant terminés en 2017. Il semblerait que celui de l'exercice 2013, soit 259.77 €, ait été rejeté et n'a pas fait l'objet d'un second mandat. Il manque donc une année d'amortissement qu'il convient aujourd'hui de régulariser.

Par conséquent, le Maire propose la décision modificative suivante :

- DF 61524 « entretien de bois et forêts » : ..... - 259.77 €
- DF 6811 « dotations aux amortissements » : ..... + 259.77 €
- DI 21568 « autre matériel et outillage » : ..... + 259.77 €
- RI 28031 « amortissements frais d'études » : ..... + 259.77 €

Il est précisé que l'ajout de crédits au 21568 vise simplement à équilibrer la section investissement, dont les recettes sont augmentées.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°02 telle que présentée.

## **Demande de subvention au Conseil Départemental pour les aménagements extérieurs de l'école et de l'église**

Le Conseil Départemental propose une aide financière pour nos travaux d'investissement dans le cadre du partenariat en direction des Communes.

Le Maire suggère donc de présenter un dossier pour la dernière tranche des travaux de mise en accessibilité, à savoir les aménagements extérieurs de l'école et de l'église, estimés à 36 138.82 € HT.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour les aménagements extérieurs de l'école et de l'église, et charge le Maire de préparer le dossier s'y afférent.

## **Demande de subvention au Conseil Départemental pour le prolongement du trottoir Rue de Bourg**

Toujours dans le cadre du partenariat en direction des Communes proposé par le Conseil Départemental, le Maire souhaite présenter un dossier pour le prolongement du trottoir Rue de Bourg, dont les travaux sont estimés à 8 400 € HT.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental pour le prolongement du trottoir Rue de Bourg, et charge le Maire de préparer le dossier s'y afférant.

## **Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour le prolongement du trottoir Rue de Bourg**

Le Maire rappelle que nous avions perçu une aide au titre de la DSIL pour l'installation du visiophone de l'école.

Les services préfectoraux ayant confirmé le maintien de cette dotation jusqu'en 2022 au moins, le Maire propose de présenter un dossier pour le prolongement du trottoir Rue de Bourg.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour le prolongement du trottoir Rue de Bourg, et charge le Maire de préparer le dossier s'y afférant.

## **Ouverture d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (14/35<sup>èmes</sup>)**

Suite au départ de notre employé en CAE, nous avons recruté un agent à raison de 14 heures hebdomadaires. Ce dernier est pour le moment en CDD de 6 mois et sera nommé Adjoint technique en mars 2019 s'il donne toute satisfaction.

Par conséquent, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'Adjoint technique à temps non complet (14/35<sup>èmes</sup>).

Le Maire précise que le Comité Technique Paritaire a été saisi le 29 août dernier pour se prononcer sur ce point.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (14/35<sup>èmes</sup>), autorise le Maire à signer tout document s'y afférant et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019. Cette décision reste bien sûr soumise à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

## **Fermeture d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (7.5/35<sup>èmes</sup>)**

Notre agent d'entretien a fait valoir son droit à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et n'a pas été remplacé. En effet, nous avons désormais recours à une entreprise de nettoyage, faute d'avoir pu trouver une personne intéressée par un contrat de 7h30 hebdomadaires.

Par conséquent, il est nécessaire de fermer le poste d'Adjoint technique à temps non complet (7.5/35<sup>èmes</sup>).

Le Maire précise que le Comité Technique Paritaire a été saisi le 29 août dernier pour se prononcer sur ce point.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la fermeture du poste d'Adjoint technique à temps non complet (7.5/35<sup>èmes</sup>) et autorise le Maire à signer tout document s'y afférant. Cette décision reste bien sûr soumise à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

## Fermeture d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe à temps complet, et ouverture d'un poste de Rédacteur à temps complet

La secrétaire de mairie a présenté un dossier au titre de la promotion interne de Rédacteur, lequel a reçu en juin dernier l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B. Elle est donc inscrite sur liste d'aptitude pour pouvoir prétendre à ce grade.

Le Maire propose de la nommer Rédacteur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il est pour cela nécessaire de fermer le poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe à temps complet, et d'ouvrir un poste de Rédacteur à temps complet.

Le Maire précise que le Comité Technique Paritaire a été saisi le 25 septembre dernier pour se prononcer sur ce point.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la fermeture du poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe à temps complet ainsi que l'ouverture d'un poste de Rédacteur à temps complet. Il autorise le Maire à signer tout document s'y afférent et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019. Cette décision reste bien sûr soumise à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

## Questions et informations diverses

- **Règlement du cimetière** : le Maire présente le règlement afférent au cimetière intercommunal, qui en était jusqu'à présent dépourvu. Il reste cependant quelques points à définir :
  - Article 8 « Types de concessions » : à combien limite-t-on le nombre d'urnes scellées sur une concession ? → décision : 4 urnes
  - Article 11 « Renouvellement des concessions » : autorise-t-on le renouvellement pour une durée inférieure à celle de la concession existante ? Le principe du renouvellement est en effet de reconduire pour une durée équivalente (ou supérieure, c'est dans ce cas une conversion), mais nous avons toutefois la faculté de proposer une durée inférieure → décision : oui, nous laissons la possibilité au demandeur de renouveler pour une durée inférieure s'il le souhaite
  - Article 17 « Autorisation de construction des caveaux et monuments » : quelle hauteur maximale fixe-t-on pour les monuments funéraires ? → décision : 2 mètres
  - Article 30 « Accès au cimetière » : précise-t-on que l'accès aux véhicules en dehors de certaines heures est interdit, bien que le portail du cimetière ne soit jamais fermé à clé ? → décision : oui, le préciser implique que ce soit respecté, comme l'ensemble du règlement
- **Service des Gardes-Nature** : la Commune n'étant plus autorisée à adhérer au service des Gardes-Nature depuis leur passage au Grand Belfort, Mme la Préfète a été sollicitée à plusieurs reprises pour étudier la possibilité d'une convention entre la Communauté de Communes des Vosges du Sud et le Grand Belfort. Or, sa réponse apportée en août dernier ne donne pas satisfaction. Il semble en effet qu'aucune recherche n'ait été effectuée, les arguments avancés étant les mêmes qu'en janvier 2018, lorsque celle-ci a rejeté les délibérations portant adhésion au service. Le Maire a par ailleurs rencontré le Président du Grand Belfort, lui-même favorable à une extension des Gardes-Nature aux Communes du Nord Territoire, surtout à l'heure où l'on prône la mutualisation. Nous avons donc sollicité le Sénateur PERRIN afin que ce dernier interroge le Gouvernement. A suivre...
- **Radars pédagogiques** : les statistiques pour la période du 23 août au 27 septembre 2018 sont alarmantes. Les données maximales sont les suivantes :
  - Vers le CER : 125 km/h dans le sens arrivant et 145 km/h dans le sens partant
  - Vers le stade : 197 km/h dans le sens arrivant et 182 km/h dans le sens partant

La Gendarmerie, destinataire de ces relevés, sera à nouveau sensibilisée quant à l'urgence de procéder à des contrôles plus réguliers afin de sanctionner les automobilistes dangereux.

- **Affouage** : l'emplacement du bois destiné à l'affouage est difficile d'accès. Il est donc suggéré, pour cette année, de ne pas proposer de bois en affouage et de le vendre à des professionnels pour en faire du bois de chauffage. Ceci est accepté.
- **Appel à manifestation d'intérêt** : le Département, l'Association des Communes Forestières et l'ONF se sont associés pour mener un projet d'expérimentation visant à mettre en place un réseau de parcelles d'avenir. Le but de ce projet est de tester de nouvelles essences plus adaptées aux changements climatiques sur le Département durant une période de 5 ans (2018-2022). Les Communes candidates dont le dossier sera retenu (20 au maximum) devront mettre à disposition un îlot de 0.5 hectares environ et supporter financièrement le projet, déduction faite de l'aide forfaitaire de 2 500 € versée par le Département. Le marché et l'ensemble des travaux seront gérés par l'ONF. Les membres présents émettent un avis favorable à la candidature de Saint-Germain-le-Châtelet.
- **Parking de l'école** : il est jugé trop petit et un Elu demande s'il est possible d'ouvrir à nouveau le parking situé entre l'école et l'église. Ce principe a déjà été expérimenté et a présenté quelques problèmes (notamment des risques pour les enfants qui circulent devant le bâtiment et qui peuvent être percutés par les véhicules). Le Maire n'y est donc pas favorable. Il est précisé que les parents ont été appelés à sortir par le Chemin des Ecoliers pour ne pas encombrer l'entrée du parking, et que la situation s'est donc améliorée.
- **Opération brioches** : contrairement à l'an passé, suffisamment de bénévoles ont répondu à l'appel pour que nous puissions y participer. Les 120 brioches commandées seront donc proposées aux habitants du 3 au 6 octobre 2018.
- **Commémoration du 11 novembre** : une réunion se tiendra le 2 octobre prochain avec la Commune d'Anjouey. Mme Sylvie FITSCH souhaite s'associer à la Commission mise en place pour organiser l'évènement.
- **Sécheresse** : compte-tenu de l'épisode de sécheresse qui touche le Département depuis plusieurs années maintenant, une Elue s'interroge sur la possibilité de mettre en place des récupérateurs d'eau. Le Maire précise qu'en cas de sécheresse de niveau III comme c'est le cas cette année, même l'utilisation de l'eau récupérée est interdite. A ce propos, nous allons nous rapprocher du Lycée Agricole pour créer des massifs persistants, qui pourront ainsi résister au manque d'eau et nécessiteront moins d'entretien.
- **Chasse** : les promeneurs s'inquiètent de pouvoir circuler en forêt en toute sécurité lorsque la chasse est ouverte. Il est rappelé que les chasseurs installent des pancartes pour signaler leur présence.
- **Vitesse excessive** : une Elue revient sur les problèmes de vitesse excessive, en particulier à la sortie de la zone 30, et incite à entreprendre les aménagements déjà évoqués en Conseil Municipal (plateaux, chicanes,...). Il conviendrait de se rapprocher du Conseil Départemental pour savoir ce qu'il nous est possible de faire. Le passage des bus et surtout des camions de la carrière peut en effet nous limiter.
- **Fourrière** : elle ne sera plus conduite par le Centre de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il faudra sans doute prévoir une augmentation des cotisations pour en assurer le fonctionnement.
- **Recensement de la population** : les Sangerminois seront recensés du 17 janvier au 16 février 2019.
- **Octobre rose** : il serait bien de prévoir quelques décos dans le village à compter de 2019 pour soutenir la campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein féminin et à récolter des fonds pour la recherche.

**La séance est levée à 21h35**

**Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 3 octobre 2018**

**Le Maire,**

**Jean-Luc ANDERHUEBER**